

## EXTRAIT DU REGISTRE DES D DE LA COMMUNE DE F

Envoyé en préfecture le 17/05/2024 Reçu en préfecture le 17/05/2024

Publié le

3 10

SÉANCE DU 10 ma. ID : 060-216004895-20240510-DEVIS\_ENBAS-DE

## Mairie de Plainval

L'an deux mil vingt-quatre, le dix mai à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie (salle du conseil), sous la présidence de Monsieur DOVERGNE Samuel, Maire.

Date de Présents : Mes Convocation : Coralie LETOC LEROY, Marjor

Date d'affichage : 05/05/2024

Membres en Exercice : 11 Membres Présents : 7

Membres votants : 8

Délibération n° 24-2024

<u>Présents</u>: Messieurs Samuel DOVERGNE, Taylor BETHELMY, Mesdames Coralie LETOCART, Katia VARESI Evelyne CAUWEMBERGHS, Gwenaëlle LEROY, Marjorie DARCAIGNE, - formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du C.G.C.T

Absents excusés / pouvoirs : Monsieur Franck JONCKHEERE, Mesdames

Blandine DARDANT et Laetitia BERNAUX,

Absents non excusés : Monsieur Joël GALEK

Secrétaire de séance : Madame Gwenaëlle LEROY

## Devis réaménagement d'un parterre rue d'en bas

Le conseil municipal a pour projet de modifier le trottoir au niveau du 33 rue d'en bas sur une surface de 26m2 et d'y installé un parterre.

Monsieur le Maire présente un devis établi par la société TAD TRANSPORT d'un montant HT de 2800.00 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 7 Pour, 1 abstention

APPROUVE le devis de la société TAD TRANSPORT pour un montant HT de 2800.00 euros.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit devis.

Plainval, le 10 mai 2024 Le Maire Samuel DOVERGNE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La Maire, - certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, le

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations

- transmission en sous-préfecture le,

- publication le,